

**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

CLEANISEPT

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfection et nettoyage d'inventaire et de surfaces médicaux

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Dr. Schumacher GmbH  
Rue: Am Roggenfeld 3  
Lieu: 34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND  
Téléphone: +49 (0) 5664/9496-0 Téléfax: +49 (0) 5664/8444  
e-mail: post@schumacher-online.com  
Internet: www.schumacher-online.com  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: Desomed AG  
Rue: Mühlemattstrasse 25  
Lieu: CH-4104 Oberwil BL  
Téléphone: +41 61-401 54 90 Téléfax: +41- 61401 52 37  
e-mail: info@desomed.ch  
Internet: www.desomed.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone: 145 / E-Mail: info@toxi.ch  
INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2  
Mentions de danger:  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures  
Chlorure de didécyldiméthylammonium  
Alcools, en C9-11, ramifiés, éthoxylés

Mention Danger

d'avertissement:



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 2 de 11

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution aqueuse d'agent tensioactif

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures			< 10 %
	939-253-5		01-2119965180-41	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H318 H400 H410			
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium			< 5 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H301 H314 H400 H410			
169107-21-5	Alcools, en C9-11, ramifiés, éthoxylés			< 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Concentrations d'ammonium quaternaire composé < 10%



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 3 de 11

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! -  
Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Faire attention! Risque d'aspiration de mousse!

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Composés de chlore.  
Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Veiller à assurer une aération suffisante.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 4 de 11

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfection et nettoyage d'inventaire et de surfaces médicaux

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Donnée non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Caoutchouc naturel/ latex naturel (NR; 0,5 mm): Temps de perméation > 8 h



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 5 de 11

Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h  
caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 8 h  
caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h  
Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h  
chlorure polyvinylique - PVC (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Faible

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	6 - 8,5 Concentré

**Modification d'état**

Point de fusion:	< - 10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'éclair:	n.a.

**Inflammabilité**

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Température d'inflammation:	n.a.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

Température de décomposition:	n.d.
-------------------------------	------

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Densité (à 20 °C):	env. 0,99 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
Coefficient de partage:	n.d.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 6 de 11

Viscosité dynamique:	7 - 9 mPa·s
Viscosité cinématique:	n.d.
Durée d'écoulement:	n.d.
Densité de vapeur:	n.d.
Taux d'évaporation:	n.d.
Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	0 %

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Des oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Composés de chlore.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Irritation primaire cutanée / évaluation : Non corrosif. [OCDE 435]

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 7 de 11

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008 et sur la base de données toxicologiques.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Faire attention! Risque d'aspiration de mousse!

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

CL 50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,93 mg/l [US-EPA]

CL 50/Pimephales promelas/96 h = 0,28 mg/l [US-EPA]

CE50/Daphnia magna/48 h = 0,025 mg/l [EPA-FIFRA]

CEr50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,049 [ OCDE 201]

CE50/boue activée/ 3 h = 7,75 mg/l [ OCDE 209]

CL 50/lombric/14 d = 7070 mg/kg [OCDE 207]

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux superficielles/eaux souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 8 de 11

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

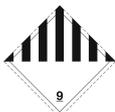
**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9 
Code de classement:	M6
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Disposition spéciale 375: Le produit dans l'emballage (emballage intérieur, emballage unique) jusqu'à 5 L n'est pas soumis à la réévaluation ADR/RID.

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9 
Code de classement:	M6
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E1

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Disposition spéciale 375: Le produit dans l'emballage (emballage intérieur, emballage unique) jusqu'à 5 L n'est pas soumis à la réévaluation ADN.

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 9 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

Yes

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Sous-alinéa 2.10.2.7 Code IMDG: Le produit dans l'emballage (emballage intérieur, emballage unique) jusqu'à 5 L n'est pas soumis à la rémentation Idu Code IMDG.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

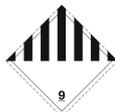
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Disposition spéciale A197: Le produit dans l'emballage (emballage intérieur, emballage unique) jusqu'à 5 L n'est pas soumis à la rémentation IATA/DGR.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 10 de 11

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 1 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):  
Tensides non-ioniques < 5%

**Prescriptions nationales****Limitation d'emploi:**

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**Information supplémentaire**

Classe de contamination de l'eau: A

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

chapitre: 2, 4, 9, 11, 14

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**CLEANISEPT**

Date de révision: 14.03.2019

Code du produit: 00320-0024-GHS

Page 11 de 11

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

